

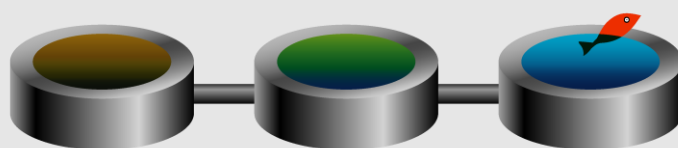
Rapport annuel

Commune de LEVET

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2012
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2012

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	3
■	VOLUMES FACTURES	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	5
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	5
■	GLOSSAIRE	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	8
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	10
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2003	11
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	12
■	RECETTES D'EXPLOITATION	13
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	14
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	14
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION ET DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	14
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	16
■	ETAT DE LA DETTE.....	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	16
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	16
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	17
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	17

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'assainissement.
Elle n'adhère à aucun EPCI pour la compétence assainissement.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 377 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

- *Situation avant l'exercice*

Le service était exploité en affermage jusqu'au 31 décembre 2011. Le délégataire était la société VEOLIA Compagnie Générale des Eaux en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 1999.

- *Mode de gestion au 31 décembre 2012*

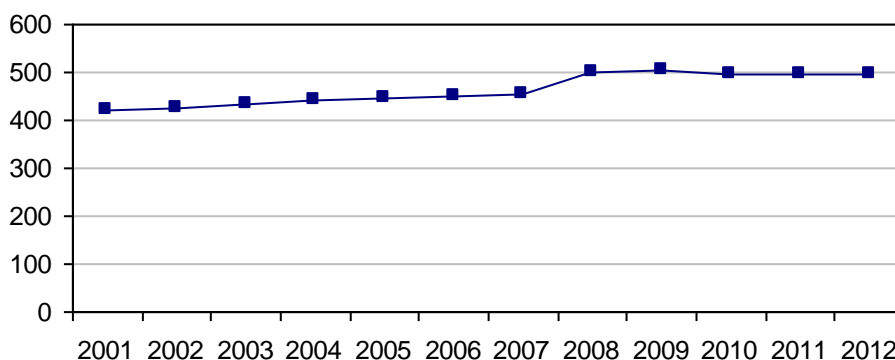
Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA Compagnie Générale des Eaux en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2012. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2011	2012	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	483	482	-0,21 %
Nombre d'abonnements non domestiques	12	13	+8,33 %
- dont avec autorisation de déversement formalisée	0	0	
- dont avec convention spéciale de déversement	0	0	
Nombre total d'abonnements	495	495	0,00 %

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau. **Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières.**

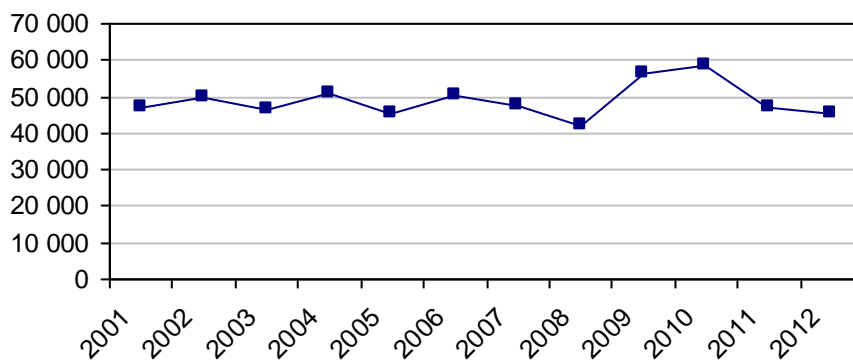
- Evolution du nombre total d'abonnements



■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2011	2012	Variation
- aux abonnés domestiques	43 038	42 190	-1,97 %
- aux abonnés non domestiques	3 975	3 205	-19,37 %
Total des volumes facturés	47 013	45 395	-3,44 %

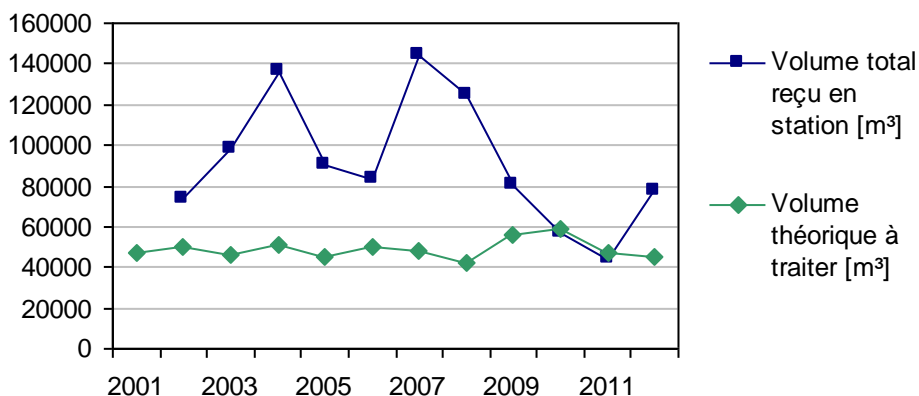
- Evolution des volumes facturés aux abonnés



- Evolution des eaux claires parasites

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre :

- le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés
- et le total des volumes mesurés en station



Total des importations d'effluents en 2012 : 0 m³

Total des exportations d'effluents en 2012 : 0 m³

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2011	2012	Variation
Réseau séparatif	8,949	9,803	+9,54 %
Réseau eaux pluviales		0,233	

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station route de St Florent

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : LEVET

Lieu-dit : Route de St Florent

Capacité nominale : 1 400 Equivalent habitant

La population raccordée à la station d'épuration est de : 1 377 habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Capacité	84 kg/j	168 kg/j	126 kg/j	21 kg/j	21 kg/j	5,6 kg/j	280 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Déclaration du 28/02/2007

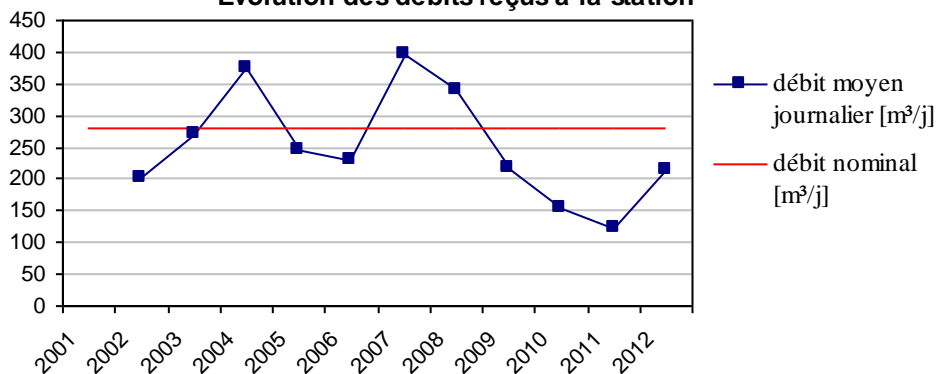
Milieu récepteur du rejet : ruisseau Rampenne

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réductible (mg/l)
DBO5		30	ou	90			50
DCO		90	ou	85			250
MES		30	ou	90			85
NGL		20	ou	75			
Pt		2	ou	80			

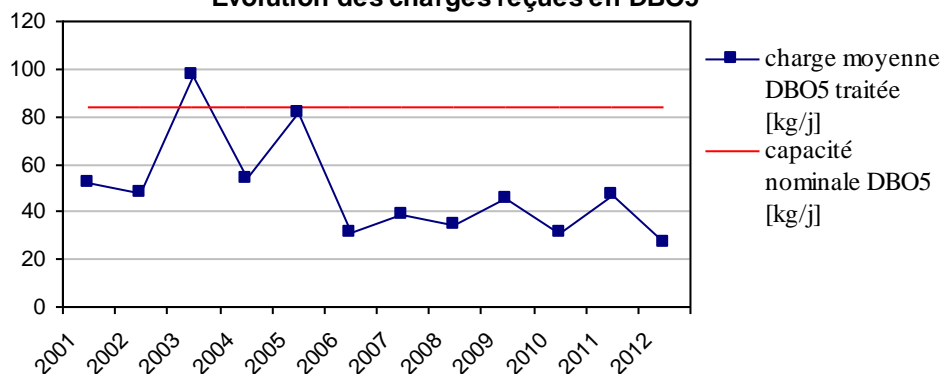
Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	27 kg/j	100 kg/j	46 kg/j	15,7 kg/j	15,8 kg/j	1,6 kg/j	213 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	99,9 %	99,9 %	99,9 %	99,9 %	99,9 %	99,7 %	Sans objet

Evolution des débits reçus à la station



Evolution des charges reçues en DBO5



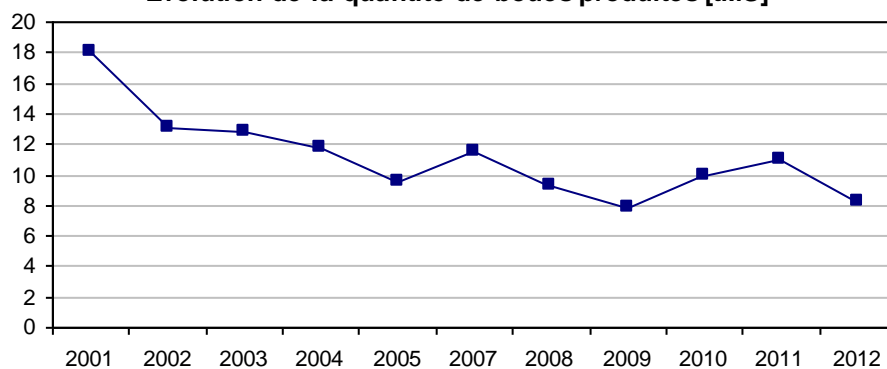
La charge de DBO5 reçue en 2012 était de 20 g/j par habitant.

Les bilans sont conformes. Cependant on observe une arrivée très importante d'eaux parasites à la station.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2011	2012	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	11	8,2	-25,45 %

Evolution de la quantité de boues produites [tMS]



■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
03/10/2008	Délibération modifiant la part communale du tarif.
01/10/2010	Prolongation du contrat d'affermage jusqu'au 31 12 2011.
21/01/2013	Délibération modifiant la part communale du tarif.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA Compagnie Générale des Eaux sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2013, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 2,01 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2013 :
les frais d'accès au service perçus par la collectivité s'élèvent à 1 100,00 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2000	0,1900

Commune de LEVET

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	23,00	23,46	+2,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,710	0,724	+1,97 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,00	29,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,34	0,34	0,00 %
Redevances et taxes				
	TVA	7,0 %	7,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

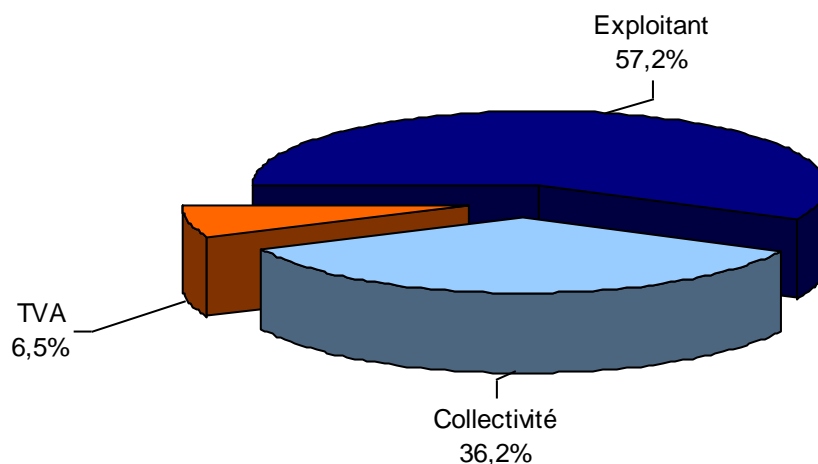
	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Exploitant	108,20	110,34	+1,98 %
Collectivité	69,80	69,80	0,00 %
TVA	12,46	12,61	+1,20 %
Total [€ TTC]	190,46	192,75	+1,20 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,20 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,61 €/m³

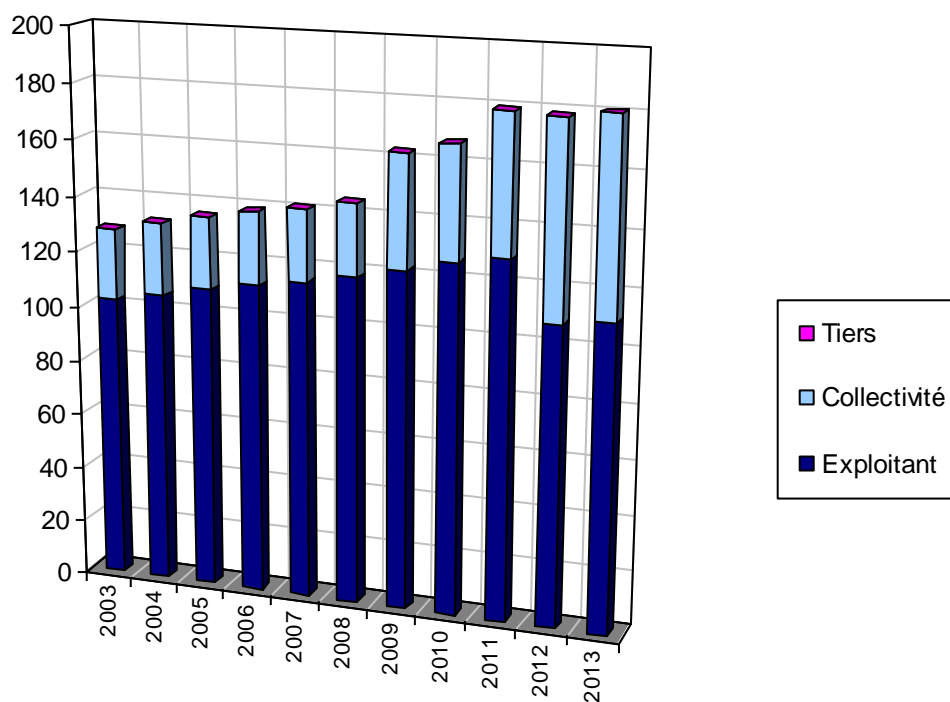
Répartition au 1er janvier 2013



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2003

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2003	102,26	25,91	0,00	128,17
2004	105,60	25,91	0,00	131,51
2005	109,04	25,91	0,00	134,95
2006	112,35	25,91	0,00	138,26
2007	114,77	25,91	0,00	140,68
2008	118,04	25,91	0,00	143,95
2009	122,03	40,29	0,00	162,32
2010	126,36	40,29	0,00	166,65
2011	129,02	49,89	0,00	178,91
2012	108,20	69,80	0,00	178,00
2013	110,34	69,80	0,00	180,14



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	23,00	23,46	+2,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,710	0,724	+1,97 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,00	29,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,34	0,34	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,20	0,19	-5,00 %
	TVA	7,0 %	7,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

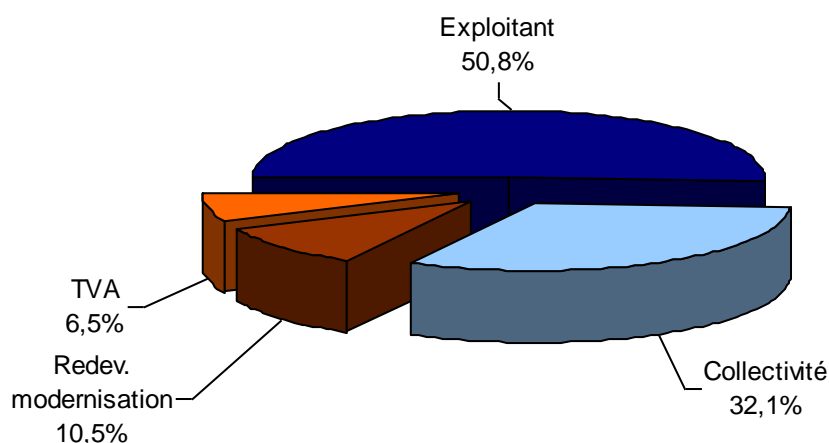
	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Exploitant	108,20	110,34	+1,98 %
Collectivité	69,80	69,80	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	24,00	22,80	-5,00 %
TVA	14,14	14,21	+0,50 %
Total [€ TTC]	216,14	217,15	+0,47 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,20 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,81 €/m³

Répartition au 1er janvier 2013



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

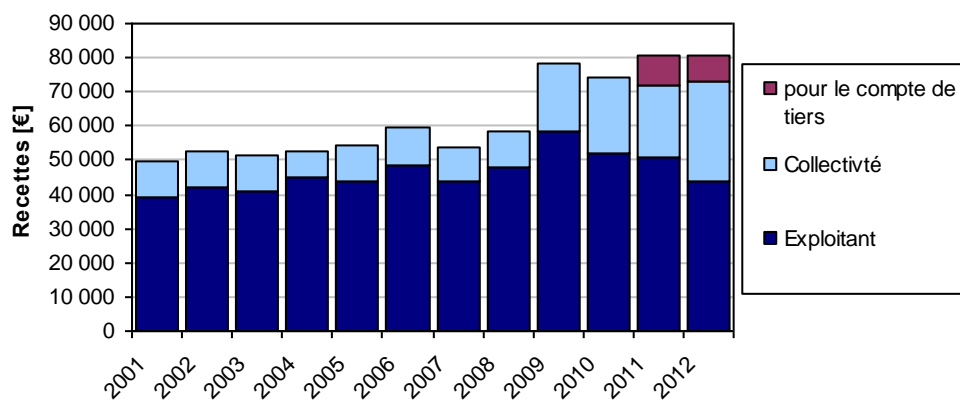
	2011	2012	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	47 027,00 €	28 955,00 €	-38,43 %
dont abonnements	10 742,39 €	14 316,73 €	+33,27 %

Autres recettes			
Autres recettes	28 700,00 €	7 700,00 €	

• Recettes de l'exploitant

	2011	2012	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	51 005,00 €	43 897,00 €	-13,94 %
dont abonnements	15 275,37 €	11 278,00 €	-26,17 %

Autres recettes			
Autres recettes	148,00 €	143,00 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	0	
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
→	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	10
	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	
→	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	10
→	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	10
	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	
	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	
	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	
	TOTAL	100	50

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION ET DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

Par arrêté préfectoral N° 2010-1-0543 la collectivité a été mise en demeure de mettre son système de traitement des eaux usées en conformité.

Le Service Police de l'Eau se prononcera sur les conformités des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages par rapport aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007 avant fin 2013.

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2011	2012	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

La Commune de Levet a été mise en demeure de réhabiliter son réseau afin de supprimer au maximum les eaux claires parasites qui surchargent la station qui bien que conforme ne peut plus remplir son rôle épuratoire.

Un diagnostique des réseaux a été fait en 2012.

Des travaux de réhabilitation seront engagés en 2013 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher à qui la collectivité a transféré sa compétence assainissement.

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Etude diagnostic des réseaux (Payée en 2013 par la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher)	26 000 €	21 600 €	4 400 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	92 149,00 €	71 060,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	26 544,87 €	29 544,00 €
dont en intérêts	6 633,98 €	8 455,00 €
dont en capital	19 910,89 €	21 089,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2010	2011	2012
Montant de la dotation aux amortissements	2 095,08 €	0,00 €	28 700,00 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Réalisation des travaux suite au diagnostic des réseaux.	30 000 €		

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2011	2012
montants des abandons de créance	21,47 €	
dont part délégataire	21,47 €	
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	4	
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		